



PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009, la France en 2013, c'est la Côte d'Ivoire en 2017 qui abritera la 8^e édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera à Abidjan, du 21 au 30 juillet 2017.

Placé sous les signes de la solidarité, de la diversité et de l'excellence, ce grand rendez-vous sportif, culturel et de création offrira, une fois de plus, l'occasion à la jeunesse francophone de se dépasser et de rivaliser dans un esprit d'échange, d'amitié, de partage et de découverte.

Le présent Guide des inscriptions définit les modalités des pré-inscriptions et des inscriptions que les participants aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie doivent effectuer auprès du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) en vue de la 8^e édition Côte d'Ivoire/Abidjan 2017. Il vise à en informer les États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

SOMMAIRE

I. Dispositions générales	3
1. Programme	3
2. Principes de présélection et de sélection	4
II. Présentation des différentes étapes du processus des pré-inscriptions et d'inscriptions aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017	5
1. Principes généraux	5
2. Les différentes étapes des pré-inscriptions et inscriptions aux VIII ^{es} Jeux	6
III. Formulaires	16
1. Liste récapitulative des formulaires	16
2. Les formulaires à remplir en ligne ou à retourner au CIJF	18
IV. Catégories de participants	35
V. Calendrier prévisionnel des pré-inscriptions et inscriptions aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017	36
1. Principes	36
2. Chronogramme prévisionnel	36

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Programme

Il se compose de 7 concours culturels, 7 compétitions sportives, 2 activités de développement et 1 discipline sportive en animation.

Épreuves officielles	Format des Jeux de 2017
CONCOURS CULTURELS	
1. Arts de la rue	
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
2. Arts visuels	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
7. Photographie (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
COMPÉTITIONS SPORTIVES	
1. Athlétisme (h/f, 18-35 ans)	Athlètes ayant réalisé les minimas
2. Basket-ball (f, 18-25 ans)	16 équipes compétitrices participantes
3. Football (h, moins de 20 ans)	16 équipes compétitrices participantes
4. Handisport (Athlétisme) (h/f, 18-35 ans)	Athlètes ayant réalisé les minimas
- h, 200 mètres (T42 à T47)	
- h, saut en longueur (T42 à T47)	
- h, lancer du javelot 800 g (F42 à F46)	
- f, 200 mètres (T35 à T38)	
- f, saut en longueur (T35-T38)	
- f, lancer du poids 3 kg (F35-F38)	
5. Judo (h/f, 18-25 ans)	18 h et 15 f par catégorie (7 catégories hommes et 7 catégories femmes)
6. Luttres	
6.1. Lutte africaine (h/f, 18-30 ans)	16 h et 16 f par catégorie (5 catégories hommes et 5 catégories femmes)
6.2. Lutte libre (h/f, 18-30 ans)	16 h et 16 f par catégorie (8 catégories hommes et 8 catégories femmes)
7. Tennis de Table (h/f, 18-21 ans)	40 équipes de 2 joueurs (1 h - 1 f) compétiteurs participants
CONCOURS DE CRÉATION / ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	
1. Création pour le développement durable (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individuel ou collectif)
2. Création numérique (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individuel ou collectif)
DISCIPLINE SPORTIVE EN ANIMATION	
1. Cyclisme sur route (h, 18-24 ans et f, 18-35 ans)	20 équipes participantes maximum

NB: Une délégation pourra comprendre au maximum un accompagnateur pour 7 (sept) participants.

2. Principes de présélection et de sélection

Les principes de présélections et de sélections ont été établis dans le but de :

- permettre au plus grand nombre de participer au processus de sélection des Jeux ;
- susciter et réaliser des sélections nationales et internationales de qualité ;
- inciter les États à préparer et organiser des présélections ;
- contribuer à développer le rayonnement de la Francophonie et du pays hôte.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), les Fédérations sportives internationales pour le sport, la Direction de la diversité et développement culturel (DDDC) de l'OIF pour la culture, la Direction de la Francophonie Numérique (DFN) de l'OIF ainsi que l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) pour la création numérique et la création pour le développement durable, sont parties prenantes au processus des sélections.

2.1 Déroulement des sélections culturelles

- Les présélections sont organisées par les États et gouvernements et doivent aboutir à une proposition de trois (3) artistes ou troupes présélectionnés pour chaque discipline pour laquelle l'État ou gouvernement s'est pré-inscrit ; l'enregistrement des présélections se fait en ligne sur le site des Jeux où les 3 noms des artistes ou troupes présélectionnés doivent être communiqués au CIJF ; des supports d'accompagnement (visuels et de présentation) sont demandés et obligatoires pour chaque discipline lors de ces présélections (cf. réglementation) (Étape 3.1).
- La tournée des binômes de jurys régionaux est menée dans chaque État ou gouvernement pour effectuer un pré-classement des trois (3) artistes ou troupes présélectionnés par les États ou gouvernements (Étape 3.2) et ce pour chaque discipline ; le binôme du jury régional sera composé d'un expert en arts visuels et d'un expert en arts de la scène.
- La sélection finale et le classement final des artistes ou troupes sont réalisés par le CIJF ; le CIJF réunit un comité de sélection composé des directions concernées de l'OIF, d'experts culturels et de création et des jurys régionaux (Étape 4.1).
- La publication des artistes et troupes sélectionnés est effectuée sur le site des Jeux par le CIJF (Étape 4.1).

NB : le principe est le même pour les activités de développement (concours de création pour le développement durable et création numérique) hormis le fait que la tournée sera effectuée par des experts des deux domaines respectifs.

2.2 Déroulement des qualifications sportives

Les critères de qualifications pour chaque discipline sont indiqués au niveau de la réglementation. Elle est effectuée par le CIJF en relation avec les fédérations sportives internationales (Étape 4.2).

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET D'INSCRIPTIONS AUX VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

1. Principes généraux des pré-inscriptions et inscriptions

Tenant compte du succès enregistré par le dispositif des inscriptions en ligne sur le site des Jeux lors de la précédente édition de 2013, celui-ci sera reconduit, amélioré et renforcé pour l'édition 2017. Pour rappel, le site des Jeux de la Francophonie est sécurisé depuis 2013 par un nom de domaine en « https », ce qui garantit aux États et gouvernements la confidentialité des données inscrites sur le site.

Au total, le processus des pré-inscriptions et inscriptions comprend 6 étapes.

Seule la première étape de ce processus, celle qui consiste à l'engagement de principe de l'État ou gouvernement à participer aux VIII^{ES} Jeux de la Francophonie à travers la désignation d'un Responsable de dossier national des Jeux de la Francophonie, de même qu'une partie de l'étape consistant à la désignation des chargés sport, culture, création pour le développement durable, création numérique (production audiovisuelle A/V) et du chargé de communication national, se fera directement par télécopie ou courriel.

Le reste de la procédure et du processus des pré-inscriptions et inscriptions, à travers les 5 autres étapes décrites ci-après, se déroulera en ligne à l'aide de formulaires disponibles sur le site internet des Jeux de la Francophonie. Ces formulaires devront être dûment complétés par le Responsable de dossier national des VIII^{ES} Jeux, en liaison avec les chargés nationaux des VIII^{ES} Jeux désignés et les ministères et services concernés.

Chaque étape devra être validée et complétée dans les délais afin que l'État puisse passer à l'étape suivante.

La Direction du CIJF aura à valider les différentes étapes du processus d'inscription jusqu'à l'inscription finale de l'État ou du gouvernement en fonction des éléments transmis par celui-ci.

La participation aux VIII^{ES} Jeux de la Francophonie ainsi que la délivrance des accréditations et des visas d'entrée en Côte d'Ivoire seront conditionnées par le respect de ces différentes étapes ainsi que par l'acquiescement des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles dans les délais impartis.

NB : Le système de saisie des pré-inscriptions et des inscriptions en ligne sera parfaitement sécurisé. Seules les listes officielles seront publiées en ligne et donc disponibles au grand public.

2. Les différentes étapes des pré-inscriptions et inscriptions aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie

Engagement de principe	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché
	ÉTAPE 1.1 Engagement de principe et désignation du Responsable de dossier	À partir du 15 février 2015 au 30 avril 2015	Guide des inscriptions et Réglementation • envoyés par la Direction du CIJF aux États et gouvernements ; • disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie : www.jeux.francophonie.org	Mettre à disposition des États et gouvernements les informations nécessaires au processus de pré-inscription et d'inscription ainsi que la réglementation. Engagement de principe des États et gouvernements Chaque État ou gouvernement désigne le Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux
	ÉTAPE 1.2 Désignation des chargés nationaux sport, culture, création et communication des VIII^{es} Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement	Du 15 février 2015 au 30 avril 2015	Guide des inscriptions et Réglementation	À des fins de coordination et d'efficacité, le CIJF demande à ce que les États et gouvernements puissent désigner : • 1 Chargé du volet sport national des VIII^{es} Jeux • 1 Chargé du volet culturel national des VIII^{es} Jeux • 1 Chargé du volet création pour le développement durable national des VIII^{es} Jeux • 1 Chargé du volet création numérique national des VIII^{es} Jeux • 1 Chargé de communication national des VIII^{es} Jeux Les États membres du Conseil d'orientation du CIJF ont demandé à ce qu'un accent particulier soit porté sur la promotion des Jeux de la Francophonie dans les différents États et gouvernements de la Francophonie. C'est pourquoi, le CIJF demande à ce que les États et gouvernements puissent désigner un Chargé de communication national des Jeux

Formulaire à compléter en ligne ou à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
	La Direction du CIJF transmet aux 80 États et gouvernements de la Francophonie le Guide des inscriptions aux épreuves des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie ainsi que la Réglementation. Clôture : à partir du 15 février 2015	CIJF Ministères concernés
Retourner à la Direction du CIJF, le formulaire 1 d'engagement de principe des États, dûment complété par Courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Les États et gouvernements transmettent leur engagement de principe à participer aux Jeux en renvoyant la fiche d'engagement de principe dûment complétée et signée par les autorités compétentes. Clôture le : 15 avril 2015	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie
Retourner à la Direction du CIJF, le formulaire 2 de désignation du Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux, dûment complété par Courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Les États et gouvernements désignent le Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie, en renvoyant la fiche de désignation du responsable de dossier dûment complétée. Clôture le : 30 avril 2015	
Retourner à la Direction du CIJF le formulaire 3 de désignation des chargés sport, culturel, création pour le développement durable, création numérique et de communication nationaux des VIII ^{es} Jeux dûment complété par Courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Chaque État et gouvernement désigne leurs chargés nationaux des VIII^{es} Jeux, qui seront chargés, en rapport avec leur Ministère, de la coordination des pré-inscriptions et inscriptions dans leur domaine respectif en étroite relation avec le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie. Le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux, en relation avec les différents chargés nationaux, s'assurera de la coordination des informations, du recueil et de la saisie des données ; celui-ci sera l'interlocuteur principal du CIJF et responsable de la mise en place des virements et de la clôture de chacune des étapes du processus. Il pourra déléguer aux chargés nationaux les identifiants et mots de passe transmis préalablement par le CIJF afin que ceux-ci puissent également procéder aux saisies des données. Le CIJF et le Responsable de dossier national seront toujours mis en copie de toute correspondance. À noter que le chargé de communication national sera chargé de : • la promotion des Jeux sur son territoire national (supports transmis par le CIJF). • la coordination avec les médias nationaux en vue de la couverture médiatique des Jeux sur le territoire national dont notamment la couverture télévisuelle. Celui-ci sera en liaison permanente avec le Responsable de dossier désigné. NB : en fonction de la taille de la délégation, il est souhaitable que le Responsable de dossier et les chargés nationaux désignés soient différents. Clôture le : 30 avril 2015	Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux Chargé du volet sportif national des VIII^{es} Jeux Chargé du volet culturel national des VIII^{es} Jeux Chargé du volet création pour le développement durable national des VIII^{es} Jeux Chargé du volet création numérique national des VIII^{es} Jeux Chargé de communication national des VIII^{es} Jeux

	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché
Pré-inscriptions	ÉTAPE 2 Pré-inscriptions en ligne, sur le site internet des Jeux de la Francophonie, des États et gouvernements aux épreuves sportives, culturelles, de création pour le développement durable, de création numérique et paiement des frais d'inscription www.jeux.francophonie.org	Du 30 avril 2015 au 30 octobre 2015		Attribution d'un identifiant et mot de passe au Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux
			Guide des inscriptions et Réglementation Formulaire 4 de pré-inscription en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Le formulaire 4 de pré-inscription en ligne a été rempli par le Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux
			Formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription	Les frais d'inscription de 2 000 euros par délégation sont réglés
Sélection et inscriptions	ÉTAPE 3 ÉTAPE 3.1 Présélections et sélections aux concours culturels organisés par les États et gouvernements	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016	Guide des inscriptions et Réglementation	Les présélections culturelles, organisées par les États et gouvernements, se sont déroulées dans chaque État ou gouvernement participant. Le formulaire 6 de présélections a été rempli par les Responsables de dossier nationaux des VIII ^{es} Jeux.
	ÉTAPE 3.2 Pré-classement des artistes (ou troupes) présélectionnés aux concours culturels par les jurys régionaux	Du 30 juin 2016 au 31 octobre 2016	Guide des inscriptions et Réglementation Formulaire 6 de présélections des artistes	

Formulaire à compléter en ligne ou à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
	La Direction du CIJF attribue un identifiant et un mot de passe à chaque Responsable de dossier par courriel avec accusé de réception. À partir du 30 avril 2015	CIJF Ministères concernés
Compléter en ligne le formulaire 4 de pré-inscription sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Le Responsable de dossier désigné, en étroite collaboration avec les ministères concernés, effectue les pré-inscriptions aux épreuves sportives, culturelles, de création pour le développement durable et de création numérique à partir du formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie. Clôture le : 30 juin 2015	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux
Compléter le formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription aux VIII ^{es} Jeux et transmettre par courriel ou par fax à la Direction du CIJF	Le Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux, en étroite collaboration avec les ministères concernés de son État, s'assure du versement des frais d'inscription à la 8 ^e édition des Jeux de la Francophonie. La Direction du CIJF vérifie que le versement a bien été effectué. Clôture le : 30 octobre 2015	
Compléter en ligne le formulaire 6 sur le site internet des Jeux de la Francophonie	Démarrage du processus de présélections par les États et gouvernements; lancement des appels à candidatures nationaux par les États et gouvernements. À partir du 1^{er} janvier 2016 Les États et gouvernements organisent les présélections aux concours culturels sur leur territoire national du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016. Clôture le : 31 mai 2016 À l'issue des présélections organisées par les États et gouvernements, les Responsables de dossiers nationaux se chargent de compléter en ligne le formulaire de présélections. Clôture le : 30 juin 2016	CIJF Ministères concernés Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux
	Sur la base du formulaire 6 transmis par les États et gouvernements, la Direction du CIJF envoie aux États ou gouvernements un calendrier de mission des jurys régionaux afin de les informer des dates précises de leurs missions. Clôture le : 31 juillet 2016 Les jurys régionaux effectuent des missions dans les différents États et gouvernements afin d'effectuer un pré-classement des artistes (ou troupes) présélectionnés aux Jeux, sur la période du 31 juillet au 15 octobre 2016 Conformément à la réglementation des disciplines, tous les participants présélectionnés, quelle que soit la discipline à laquelle ils participent, doivent également remettre au Responsable de dossier et aux jurys régionaux lors de la tournée des jurys des dossiers en format électronique (support audio, vidéo, etc.) pour la réalisation du catalogue des artistes ainsi que pour leurs accréditations.	CIJF Ministères concernés Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux Chargé du volet culturel national

Sélection et inscriptions	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché
	ÉTAPE 3.3 Qualifications et sélections aux compétitions sportives	Du 30 octobre 2015 au 15 décembre 2016 pour le football, le basket-ball, le cyclisme et le tennis de table 1 ^{er} février 2017 pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine) 30 avril 2017 pour l'athlétisme	Guide des inscriptions et Réglementation	Sélections réalisées sur la base des classements des Fédérations sportives internationales de chacune des épreuves concernées Les qualifications ont été réalisées pour chaque discipline sportive. Les États et gouvernements qualifiés sont publiés par la direction du CIJF à l'aide du formulaire 7B sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie
	ÉTAPE 3.4 Présélections aux concours de création pour le développement durable et de création numérique organisés par les États et gouvernements	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016	Guide des inscriptions et Réglementation	Les présélections organisées par les États et gouvernements, se sont déroulées dans chaque État ou gouvernement participant. Le formulaire 6 de présélections a été rempli par les Responsables de dossier nationaux des VIII ^{ES} Jeux. Clôture le : 30 juin 2016
	ÉTAPE 3.5 Pré-classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés aux concours de création pour le développement durable et de création numérique par les experts en création	Du 30 juin 2016 au 31 octobre 2016	Guide des inscriptions et Réglementation Formulaire 6 des présélections des créateurs	

Formulaire à compléter en ligne ou à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
	• Pour l'athlétisme, les sélections des athlètes se basent sur les minimas requis réalisés durant la saison 2016-2017. (au plus tard le 30 avril 2017) • Pour la lutte libre et africaine, les sélections se basent sur le classement des lutteurs durant l'année 2016. (au plus tard le 1^{er} février 2017) • Pour le football et le basket-ball, les sélections des équipes aux compétitions sportives se basent sur le classement respectif de la FIFA et de la FIBA (selon les résultats enregistrés au cours de l'année lors des événements homologués). (au plus tard le 15 décembre 2016) • Pour le judo, les sélections se basent sur le classement des lutteurs durant l'année 2016. (au plus tard le 1^{er} février 2017) • Pour le tennis de table, les sélections se basent sur le classement des sportifs durant l'année 2016. (au plus tard le 15 décembre 2016) • Pour le handisport athlétisme, les sélections des athlètes se basent sur les minimas requis réalisés sur l'année 2016. (au plus tard le 1^{er} février 2017) • Pour le cyclisme sur route (en animation), les sélections se basent sur le classement des coureurs durant l'année 2016. (au plus tard le 15 décembre 2016) Les modalités de sélection sont précisées et détaillées pour chacune des épreuves au niveau de la Réglementation des disciplines. Le CIJF propose la liste des États et gouvernements qualifiés dans chaque discipline sportive.	CIJF Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux Délégués techniques désignés par les fédérations sportives internationales
Compléter en ligne le formulaire 6	Les États et gouvernements organisent les présélections aux concours de création pour le développement durable et de création numérique sur leur territoire national. Clôture le: 31 mai 2016 À l'issue des présélections organisées par les États et gouvernements, les Responsables de dossiers se chargent de compléter en ligne le formulaire de pré-inscription. Clôture le: 30 juin 2016	CIJF Ministères concernés Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux
	Sur la base du formulaire 6 transmis par les États et gouvernements, la Direction du CIJF envoie aux États et gouvernements un calendrier de mission des experts en création afin de les informer des dates précises de leurs missions. Clôture le: 31 juillet 2016 Les experts en création effectuent des missions dans les différents États et gouvernements afin de proposer un pré-classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés aux Jeux, sur la période du 31 juillet au 15 octobre 2016. Conformément à la Réglementation des disciplines, tous les participants présélectionnés, quelle que soit la discipline à laquelle ils participent, doivent également remettre au Responsable de dossier et aux experts en création, des dossiers en format électronique (support audio, vidéo, etc.) pour la réalisation du catalogue des créateurs ainsi que pour leurs accréditations.	CIJF Ministères concernés Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux Chargés du volet création nationaux

Qualifications, sélections et inscriptions	Étapes	Période/ échéancier	Document de référence	But recherché
	ÉTAPE 4.1 Sélections des participants aux concours culturels	Du 10 novembre 2016 au 10 décembre 2016	Guide des inscriptions et Réglementation La fiche de sélections (formulaire 7A) de classement des artistes (ou groupes) présélectionnés	Les artistes sélectionnés aux Jeux sont connus et la liste officielle des artistes participants est arrêtée et publiée en ligne sur le site internet officiel des Jeux
	ÉTAPE 4.2 Qualifications et tirages au sort des équipes aux compétitions sportives	Du 1 ^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017	Guide des inscriptions et Réglementation	Les équipes participantes aux Jeux sont connues (judo, lutte libre et africaine, tennis de table, cyclisme). Les quotas et athlètes participants, ayant enregistrés les minimas requis sur l'année 2016, sont connus. Les tirages au sort en football et basket-ball sont réalisés ; les poules sont connues.
	ÉTAPE 4.3 Sélections des participants aux concours de création pour le développement durable et de création numérique	Du 10 novembre 2016 au 10 décembre 2016	Guide des inscriptions et Réglementation La fiche de sélections (formulaire 7A) de classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés	Les créateurs sélectionnés aux Jeux sont connus et la liste officielle des créateurs participants est arrêtée et publiée en ligne sur le site internet officiel des Jeux

Formulaire à compléter en ligne ou à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
Remplir en ligne le formulaire 7A sur le site internet des Jeux.	La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnés aux VIII^{es} Jeux, en concertation avec la DDDC et en présence du CNJF. Clôture le: 30 novembre 2016 La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements la liste officielle des artistes sélectionnés aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie et publie la liste officielle sur le site internet officiel des Jeux. Clôture le: 10 décembre 2016	CIJF Experts culturels
Publier le formulaire 7B relatif aux qualifications en ligne sur le site internet des Jeux.	La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques désignés par les Fédérations sportives internationales, adopte la liste des équipes qualifiées aux Jeux en tenant compte des modalités et critères détaillés pour chacune des épreuves. La Direction du CIJF, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA, organise les tirages au sort en football et basket-ball et détermine les poules. Clôture le : 15 décembre 2016 Les responsables de dossier ont confirmé leur participation dans chacune des disciplines. Les listes des équipes/athlètes qualifiées sont publiées sur le site internet des Jeux de la Francophonie. Clôture le : - 15 décembre 2016 pour le football, le basket-ball, le cyclisme sur route et le tennis de table - 1^{er} février 2017 pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine) - 30 avril 2017 pour l'athlétisme NB: les modalités de qualifications, sélections et tirages au sort sont précisées pour chacune des épreuves dans le Guide des inscriptions et dans la Réglementation des disciplines. NB: concernant l'athlétisme, les athlètes ayant réalisé les minimas requis pourront se qualifier au cours de la saison 2016-2017 et au plus tard jusqu'au 30 avril 2017.	CIJF Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux Délégués techniques des fédérations sportives internationales
Remplir en ligne le formulaire 7A sur le site internet des Jeux	La Direction du CIJF réunit les experts en création pour le développement durable et création numérique afin de déterminer les créateurs sélectionnés aux VIII^{es} Jeux, en concertation avec la DFN, la DDDC et l'IFDD et en présence du CNJF. Clôture le: 30 novembre 2016 La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements la liste officielle des créateurs sélectionnés aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie et publie la liste officielle sur le site internet officiel des Jeux. Clôture le: 10 décembre 2016	CIJF Experts en création pour le développement durable et en création numérique

	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché	
Inscription nominative définitive	ÉTAPE 5 Inscription nominative et définitive des athlètes, artistes et créateurs participants aux VIII^{es} Jeux	Du 1 ^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017	Guide des inscriptions et Réglementation Listes officielles des artistes, créateurs et équipes/athlètes sélectionnés	La composition des délégations est connue ; les équipes et athlètes, artistes, créateurs participants sont connus. Les cotisations proportionnelles sont versées sur le compte de l'OIF. L'ensemble des athlètes en athlétisme participants aux Jeux sont connus	
	ÉTAPE 6 Validation de la participation aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie	Du 31 mars 2017 au 7 avril 2017	Formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux dûment complété par le Responsable de dossier national Formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles dûment complété Formulaire 10 et 11 d'inscription et des cotisations des athlètes en athlétisme	Validation définitive des délégations participantes aux VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	
Validation définitive		Validation définitive, par le CIJF, des délégations participantes à la 8^e édition des Jeux de la Francophonie ayant finalisé les inscriptions nominatives et à jour des frais d'inscription et cotisations. La participation aux Jeux et notamment la délivrance des accréditations et visas seront conditionnées par le respect de ces différentes étapes et du versement des cotisations par les États et gouvernements.			

Pour tout contact, aide ou renseignements complémentaires :

Organisation internationale de la Francophonie

Comité international des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France) - Tél. : 01 44 37 33 56 - Télécopie : + 33 (0)1 44 37 32 54

Formulaire à compléter en ligne ou à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
Compléter en ligne le formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux Compléter et transmettre par courriel le formulaire 9 relatif au versement des cotisations proportionnelles Compléter en ligne le formulaire 10 d'inscription des athlètes ayant réalisé les minimas requis au cours de la saison 2016-2017 Compléter et transmettre par courriel le formulaire 11 de versement des cotisations proportionnelles complémentaires	Le Responsable de dossier national des Jeux, en étroite relation avec les services concernés, veille à compléter en ligne le formulaire 8 d'inscription nominative ainsi que le formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles en veillant à son versement effectif sur le compte de l'OIF. La Direction du CIJF confirme si le versement a été effectivement versé sur le compte de l'OIF. La Direction du CIJF publie sur le site internet officiel des Jeux les délégations inscrites nominativement et fermement et à jour de leurs cotisations. Clôture le : 31 mars 2017 (Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 avril 2017 ; le responsable de dossier s'assurera dans tel cas du versement du reliquat éventuel des cotisations proportionnelles restant à verser ayant trait aux athlètes qualifiés pendant la période du 31 mars au 30 avril 2017). Conformément à la réglementation des disciplines, tous les concurrents, quelle que soit la discipline à laquelle ils participent, doivent remettre au Responsable de dossier (et également aux jurys régionaux/experts en création pour les concours culturels et de création) des dossiers en format électronique (support audio, vidéo, etc.) pour la réalisation du catalogue des artistes, sportifs et créateurs ainsi que pour leurs accréditations. Clôture le : 31 mars 2017 (Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 avril 2017) Le Responsable de dossier, en étroite relation avec les services de l'État ou du gouvernement et la fédération nationale d'athlétisme, identifie les athlètes en athlétisme ayant réalisé les minimas requis au cours de l'année 2016/2017 et remplit les formulaires 10 et 11. Clôture le : 30 avril 2017 Inscription des officiels, médias ou autres personnes invitées par chaque État ou gouvernement à participer aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie. Clôture le : 31 mars 2017	CIJF Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux Ministères concernés
	La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide ou non définitivement la participation des délégations aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/ Abidjan 2017. Clôture générale le 31 mars 2017 Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 avril 2017 ; la Direction du CIJF valide que les versements aient été effectués concernant les reliquats éventuels en athlétisme. La clôture ferme et définitive concernant l'athlétisme est portée au 30 avril 2017. NB : passé cette date le CIJF se réserve le droit de ne pas prendre en compte les inscriptions transmises.	CIJF
Un État ou gouvernement n'ayant pas respecté les étapes, échéanciers et/ou ne s'étant pas acquitté des frais d'inscription et cotisations proportionnelles ne pourra pas prétendre participer aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie et être accrédité.		

Courriel : cijf@francophonie.org

Site internet officiel des Jeux de la Francophonie : <https://www.jeux.francophonie.org/>

(les formulaires de pré-inscriptions et inscriptions ainsi que la documentation utile se trouvent disponibles en ligne dans la rubrique « les États invités »)

FORMULAIRES À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RETOURNER À LA DIRECTION DU CIJF

1. Liste récapitulative des formulaires

Désignation du formulaire	Mode de renvoi	À remplir par	Étape	Date de clôture
Formulaire 1 d'engagement de principe des États et gouvernements	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Représentant de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	15 avril 2015
Formulaire 2 de désignation du Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	30 avril 2015
Formulaire 3 de désignation des chargés nationaux des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	30 avril 2015
Formulaire 4 de pré-inscription aux disciplines	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 2	30 juin 2015
Formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription aux VIII ^{es} Jeux	À transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 2	30 octobre 2015
Formulaire 6 de présélections des artistes et des créateurs	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 3	30 juin 2016
Formulaire 7A Fiche de sélections culturelles et de création	À publier en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	La Direction du CIJF, avec l'appui des jurys régionaux et des experts en création	Étape 3	10 décembre 2016

Désignation du formulaire	Mode de renvoi	À remplir par	Étape	Date de clôture
Formulaire 7B Fiche de qualifications sportives	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Dans un premier temps, la Direction du CIJF, avec l'appui des fédérations sportives internationales Dans un deuxième temps, les responsables de dossiers nationaux	Étape 4	• 15 décembre 2016 pour le football, le basket-ball, le cyclisme sur route et le tennis de table • 1^{er} février 2017 pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine) • 30 avril 2017 pour l'athlétisme
Formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux (artistes, sportifs et créateurs)	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mars 2017
Formulaire 9 relatif au versement des cotisations proportionnelles	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mars 2017
Formulaire 10 d'inscription des athlètes en athlétisme	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 5	30 avril 2017
Formulaire 11 relatif au versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org ou par Fax : +33 (0)1 44 37 32 54	Responsable de dossier national des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 5	30 avril 2017

2. Les formulaires à compléter en ligne ou à retourner au CIJF

Formulaire 1

Engagement de principe des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 (à retourner par télécopie ou courriel)

ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT À PARTICIPER AUX VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE CÔTE D'IVOIRE/ABIDJAN 2017

Par le présent document, notre État ou Gouvernement, s'engage à participer à la 8^e édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera en Côte d'Ivoire à Abidjan du 21 au 30 juillet 2017

État ou gouvernement participant :
(à compléter)

Fait à, le/...../.....

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom et Prénom :
(à compléter)

Fonction :
(à compléter)



Signature :

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 15 AVRIL 2015

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel scanné et signé à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

Formulaire 2

Désignation du Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017
(à retourner par télécopie ou courriel)

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE CÔTE D'IVOIRE/ABIDJAN 2017

État ou gouvernement participant :
(à compléter)

Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Fait à, le/...../.....

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom :
(à compléter)

Fonction :
(à compléter)



Signature :

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2015

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

Formulaire 3

Désignation des Chargés nationaux des volets sportifs, culturels, de création pour le développement durable, de création numérique et de communication des VIII^{es} Jeux de la Francophonie (à retourner par télécopie ou courriel)

DÉSIGNATION DES CHARGÉS DES VOLETS SPORT, CULTURE, CRÉATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, CRÉATION NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION

État ou gouvernement participant :
(à compléter)

Chargé du volet sportif national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Chargé du volet culturel national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Chargé du volet création pour le développement durable national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale



Chargé du volet création numérique national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :
☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Chargé de la communication national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie :
☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Fait à, le / /

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom :

(à compléter)

Fonction :

(à compléter)



Signature :

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2015

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

Formulaire 4

Pré-inscriptions aux compétitions sportives, aux concours culturels, aux concours de création pour le développement durable et de création numérique des VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 (à compléter en ligne)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE CONCERNANT
LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX CONCOURS CULTURELS

DISCIPLINES	NOMBRE D'ARTISTES	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
1. Arts de la rue			
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 2 à 5 personnes maximum		
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 1 à 5 personnes maximum		
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 1 à 5 personnes maximum		
2. Arts visuels			
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)	1 chanteur ou 1 groupe de 8 maximum		
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)	1 conteur ou 1 groupe de 2 maximum		
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)	10 maximum		
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
7. Photographie (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE CONCERNANT
LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS SPORTIVES

DISCIPLINES	NOMBRE DE SPORTIFS	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
1. Athlétisme (h/f, 18-35 ans)	3 par épreuve au maximum selon barème des minimas		
2. Basket-ball (f, 18-25 ans)	1 équipe de 12		
3. Football (h, moins de 20 ans)	1 équipe de 20		
4. Handisport (Athlétisme) (h/f, 18-35 ans)	1 h et 1 f par épreuve au maximum selon barème des minimas		
5. Judo (h/f, 18-25 ans)	1 par catégorie / 7 catégories h		
6. Luttons			
6.1. Lutte africaine (h/f, 18-30 ans)	1 par catégorie 5 catégories f - 5 catégories h		
6.2. Lutte libre (h/f, 18-30 ans)	1 par catégorie 8 catégories f - 8 catégories h		
7. Tennis de Table (h/f, 18-21 ans)	Équipe de 2 (1 f + 1 h)		
8. Cyclisme sur route (en animation) (h, 18-24 ans et f, 18-35 ans)	6 coureurs hommes et 6 coureurs femmes par équipe/délégation		

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE CONCERNANT LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DE CRÉATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE CRÉATION NUMÉRIQUE

DISCIPLINES	NOMBRE DE CRÉATEURS	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
1. Création pour le développement durable (h/f, 18-35 ans)	1 individu ou 1 collectif composé de 3 personnes maximum		
2. Création numérique (h/f, 18-35 ans)	1 individu ou 1 collectif composé de 3 personnes maximum		

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 JUIN 2015

Note :

Ce formulaire, la procédure et l'aide en ligne concernant les pré-inscriptions seront disponibles sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à compter du 1^{er} mai 2015.

La Direction du CIJF fournira préalablement au responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux un identifiant et un mot de passe ; cet identifiant et ce mot de passe lui permettront d'accéder aux formulaires sécurisés disponibles en ligne sur l'internet officiel des Jeux de la Francophonie.

Le dossier des pré-inscriptions et des inscriptions doit être complété en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à l'adresse suivante : www.jeux.francophonie.org

Pour toute demande d'information complémentaire ou en cas de difficulté, vous pouvez nous contacter :

- par courriel à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Formulaire 5

Versement des frais d'inscription aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 (à retourner par télécopie ou courriel)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ

VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement :

Virement émis à le/...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) :

Nom de la banque émettrice :

Montant total versé :

- ☐ Oui, les frais d'inscription aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie, pour un montant de 2 000 euros, ont été versés sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émit pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Virement reçu à le/...../.....

Montant total reçu :

Solde restant dû :

- ☐ Oui, les frais d'inscription aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie, pour un montant de 2 000 euros, ont été effectivement versés et reçus sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

L'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription
(à compléter par le CIJF)

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 OCTOBRE 2015

Note :

Une fois le montant versé et effectivement reçu sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription ; l'État ou le gouvernement pourra ainsi passer aux étapes suivantes du processus d'inscription. **Toute pré-inscription non accompagnée du règlement des droits d'inscription sera déclarée irrecevable.**

Le versement sera effectué par :

- Un virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint) d'un montant correspondant à 2000 euros.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : cijf@francophonie.org

Organisation Internationale de la Francophonie

Comité international des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone: (33) 1 44 37 33 56 / Télécopie: (33) 1 44 37 32 54

Courriel : cijf@francophonie.org

Formulaire 6

Présélections des artistes et des créateurs (à compléter en ligne)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

PRÉSÉLECTIONS DES ARTISTES PAR LES ÉTATS

- ☐ Oui, nous avons organisé les présélections sur le territoire national, avant la venue du jury régional du CIJF, sur la période du au

Disciplines	Nom des troupes ou artistes présélectionnés (3 par épreuve)
1. Arts de la rue	
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)	
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)	
2. Arts visuels	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)	
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)	
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)	
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)	
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)	
7. Photographie (h/f, 18-35 ans)	

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES VIIIES JEUX.

CLÔTURE LE 30 JUIN 2016

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

PRÉSÉLECTIONS DES CRÉATEURS PAR LES ÉTATS

☐ Oui, les présélections des créateurs ont été organisées sur la période du au en étroite relation avec le Chargé du volet création des VIII^{es} Jeux et le Ministère concerné et les œuvres ont été transmises au comité de sélection

Case à cocher une fois que les présélections ont été organisées sur le territoire national

Disciplines	Nom des responsables des créateurs présélectionnés (3 par épreuve)
1. Création pour le développement durable (h/f, 18-35 ans)	
2. Création numérique (h/f, 18-35 ans)	

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 JUIN 2016

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org une fois que les épreuves des présélections ont été organisées par les États ou les gouvernements sur leur territoire national en étroite relation avec les chargés des volets culturels, de création pour le développement durable et de création numérique nationaux des VIII^{es} Jeux et les Ministères concernés.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux ; à noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe aux chargés des volets culturels, de création pour le développement durable et de création numérique nationaux des VIII^{es} Jeux afin que ceux-ci puissent compléter directement leur partie en ligne.

Formulaire 7A

Fiche de sélections culturelles et de création (à publier en ligne par le CIJF)

CLASSEMENT DES ARTISTES SÉLECTIONNÉS

Réalisé par le CIJF en étroite relation avec les jurys régionaux

Disciplines	Classement des troupes ou artistes sélectionnés Nom groupe/artiste	Nationalité
1. Arts de la rue		
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	1. 2. 3. 4. 5. ...	
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)		
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)		
2. Arts visuels		
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)		
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)		
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)		
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)		
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)		
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)		
7. Photographie (h/f, 18-35 ans)		

CLASSEMENT DES CRÉATEURS SÉLECTIONNÉS

Réalisé par le CIJF en étroite relation avec les experts en création

Disciplines	Classement des groupes ou créateurs sélectionnés Nom groupe/créateur	Nationalité
1. Création pour le développement durable (h/f, 18-35 ans)	1. 2. 3. 4. 5. ...	
2. Création numérique (h/f, 18-35 ans)		

À PUBLIER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LA DIRECTION
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX/EXPERTS EN CRÉATION DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 10 DÉCEMBRE 2016

Note :

Ce formulaire est à publier en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org une fois que les jurys régionaux/experts en création se seront déplacés au niveau national et auront pu prendre connaissance des œuvres présentées par les artistes et créateurs.

Ce formulaire est à compléter par le CIJF en étroite relation avec les jurys régionaux (ou comité d'experts).

Formulaire 7B

Fiche de qualifications sportives (à publier en ligne par le CIJF)

LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS QUALIFIÉS EN BASKET-BALL FÉMININ

Qualifications réalisées par le CIJF en étroite relation avec la FIBA

Équipes qualifiées (partie complétée par les CIJF)	
Équipe 1	
Équipe 2	
Équipe 3	
Équipe 4	
Équipe 5	
Équipe 6	
Équipe 7	
Équipe 8	
Équipe 9	
Équipe 10	
Équipe 11	
Équipe 12	
Équipe 13	
Équipe 14	
Équipe 15	
Équipe 16	

À PUBLIER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LA DIRECTION
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CLÔTURE LE

15 DÉCEMBRE 2016

pour le football, le basket-ball, le cyclisme sur route et le tennis de table

1^{er} FÉVRIER 2017

pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine)

30 AVRIL 2017

pour l'athlétisme

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie
www.jeux.francophonie.org.

La première partie du formulaire est à compléter par la direction du CIJF en étroite relation avec la fédération sportive internationale, pour chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme).

La deuxième partie du formulaire est à compléter par les responsables dossiers nationaux afin de confirmer la participation de l'État ou du gouvernement dans chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme).

Formulaire 8

Inscription nominative et définitive des participants aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie (étape 5)
(à compléter en ligne)

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 31 MARS 2017

Note :

Possibilité d'inscrire toutefois les athlètes ayant réalisé les minimas requis ; clôture ferme le 30 avril 2017.

**LE FORMULAIRE 8 SERA DISPONIBLE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX
DE LA FRANCOPHONIE À COMPTER DU 1^{er} DÉCEMBRE 2016.**

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org par le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux en étroite relation avec les chargés des volets sportifs, culturels, création pour le développement durable, création numérique et de communication nationaux.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org ; à noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe aux chargés nationaux afin que ceux-ci puissent compléter directement leur partie en ligne.

Formulaire 9

Versement des cotisations proportionnelles (à retourner par télécopie ou courriel)

VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES

État de situation

Les cotisations proportionnelles s'élèvent à
(montant calculé automatiquement en fonction des données précédemment enregistrées au niveau du formulaire 8 d'inscription).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement :

Virement émis à le/...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) :

Nom de la banque émettrice :

Montant total versé :

☐ Oui, les cotisations proportionnelles aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie, pour un montant de euros, ont été versées sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émis pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

État de situation actualisé

Montant dû : (calculé automatiquement)

Montant payé reçu : le/...../.....

Solde restant dû : à la date du/...../.....

☐ Oui, les cotisations proportionnelles aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie, pour un montant de euros, ont été effectivement versées et reçues le sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie dans leur totalité.

L'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription
(à compléter par le CIJF)

Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 31 MARS 2017

NB : Un reliquat pourra rester dû en ce qui concerne uniquement les cotisations proportionnelles liées directement à l'inscription des athlètes ; clôture ferme le **30 avril 2017**.

Note :

Ce formulaire est à compléter et à retourner par télécopie ou courriel une fois le versement du montant des frais d'inscription effectué, par le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou le gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles. **Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.**

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint).

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : cijf@francophonie.org

Organisation Internationale de la Francophonie
Comité international des Jeux de la Francophonie

19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 56 / Télécopie : (33) 1 44 37 32 54

Courriel : cijf@francophonie.org

Formulaire 10

Inscription des athlètes participants aux VIII^{ES} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017
(à compléter en ligne)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

INSCRIPTION DES ATHLÈTES

☐ Case à cocher une fois la liste nominative définitive des athlètes participants complétée

DISCIPLINES	NOM DES ATHLÈTES AYANT RÉALISÉ LES MINIMAS REQUIS (cf. Réglementation)	
	HOMMES	FEMMES
100 m		
200 m		
Etc.		
Total des participants		

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2017

(pour les athlètes ayant réalisé les minimas
lors des événements internationaux avant le 30 avril 2017)

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org en étroite relation avec le chargé du volet sportif national des VIII^{ES} Jeux, le Ministère des sports et la Fédération nationale d'athlétisme sur la base des athlètes ayant réalisé les minimas requis au cours de la saison 2016-2017.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VIII^{ES} Jeux ; à noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe au Chargé du volet sportif afin que celui-ci puisse compléter directement cette partie en ligne.

Formulaire 11

Versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant uniquement l'athlétisme
(à retourner par télécopie ou courriel)

VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNIQUEMENT LES ATHLÈTES AYANT RÉALISÉ LES MINIMAS AVANT LE 30 AVRIL 2017

État de situation

Les cotisations proportionnelles concernant l'athlétisme s'élèvent à
(montant calculé automatiquement en fonction des données enregistrées au niveau du formulaire 10 d'inscription).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement :

Virement émis à le/...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) :

Nom de la banque émettrice :

Montant total versé :

☐ Oui, les cotisations proportionnelles concernant l'athlétisme, pour un montant de euros, ont été versées sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émit pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

État de situation actualisé

Montant dû : (calculé automatiquement)

Montant payé reçu : le/...../.....

Solde restant dû : à la date du/...../.....

☐ Oui, les cotisations proportionnelles concernant l'athlétisme, pour un montant de euros, ont été effectivement versées et reçues le sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie dans leur totalité.

L'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription
(à compléter par le CIJF)

Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VIII^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2017

Clôture ferme et définitive concernant l'athlétisme.

Note :

Ce formulaire est à compléter et à retourner par télécopie ou courriel une fois le versement du montant des frais d'inscription effectué, par le Responsable de dossier national des VIII^{ES} Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles. Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : cijf@francophonie.org

Organisation Internationale de la Francophonie

Comité international des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 56 / Télécopie : (33) 1 44 37 32 54

Courriel : cijf@francophonie.org

CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

Participants membres de la délégation

(concernés par le processus d'inscription en ligne de ce guide)

Catégorie	Définition	Exemples	Prise en charge
Concurrent	Artistes, créateurs et sportifs participants à la 8 ^e édition des Jeux	sculpteur, judoka, lutteur, écrivain	Selon la Règle des Jeux, les dix premiers participants seront invités par le CIJF et le CNJF et à compter du 11 ^e participant, une cotisation proportionnelle de 400 euros/participant sera exigée. À noter que les délégations (concurrents et accompagnateurs) seront prises en charge (hébergement au village, restauration et transport local) par le comité national d'organisation durant leurs séjours durant les Jeux. L'État ou gouvernement participant devra prendre en charge le transport international (billet d'avion) de sa délégation. NB : Les officiels et les médias de la délégation qui sont pris en charge par l'État ou gouvernement participant ne sont pas soumis aux cotisations proportionnelles. NB : Les Chefs de délégations seront pris en charge par le comité national d'organisation (CNJF).
Accompagnateur	Deux catégories : - accompagnateurs qui font partie du groupe et qui reçoivent des médailles (musiciens) - accompagnateurs membres de la délégation qui accompagnent un ou plusieurs concurrents	musicien, chorégraphe, entraîneur, membre de l'équipe médicale	
Officiels	Représentants de l'État ou gouvernement participant ; membre de l'État ou gouvernement	chargés nationaux, responsable de dossier, chef de délégation, ministre	
Médias	Presse invitée par chaque État ou gouvernement pour prendre part à la 8 ^e édition des Jeux	journaliste, photographe, attaché de presse	
Arbitres	Cf. la réglementation spécifique de chaque discipline.		

Participants non-membres de la délégation

(dont la procédure d'inscription en ligne est différente)

Catégorie	Définition	Exemples	Prise en charge
Organisateur	les institutions, organismes ou entreprises en charge de l'organisation des Jeux	délégués sportifs, jurys culturels	CIJF et/ou CNJF selon le cahier des charges
Invité	institutions invitées à participer aux Jeux directement par les organisateurs	Institutions de la Francophonie	CIJF et/ou CNJF et/ou invité selon le cahier des charges et ententes en vigueur
Médias	Médias (indépendants ou institutions) qui souhaitent participer aux Jeux	Journaliste d'une agence de presse internationale	Médias
Partenaire	Partenaire média officiel des Jeux	Officiel ou journaliste d'une organisation officielle partenaire des Jeux	CIJF et/ou CNJF selon le cahier des charges et ententes en vigueur

Les participants non-membres de la délégation qui souhaitent participer aux Jeux de 2017 doivent s'adresser par courriel (cijf@francophonie.org) au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les médias non-membres des délégations qui souhaitent participer aux Jeux de 2017 doivent faire la demande d'accréditation sur le site des jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) dans la rubrique « Côte d'Ivoire 2017 », sous rubrique « Accréditations » (<https://www.jeux.francophonie.org/-Accreditations->)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET D'INSCRIPTIONS AUX VIII^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

1. Principes

Ce calendrier présenté ci-après est conforme aux Statuts et Règles des Jeux et au Cahier des charges signé entre le CIJF et le CNJF le 7 avril 2014, et devra être respecté pour :

- assurer une bonne organisation ;
- asseoir la crédibilité de l'événement ;
- prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs et des médias couvrant les Jeux.

2. Chronogramme prévisionnel

- Démarrage du processus des pré-inscriptions ; information sur les pré-inscriptions, les inscriptions et la réglementation des épreuves inscrites aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 ; envoi aux États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie par la Direction du CIJF du Guide des inscriptions.

> À partir du 15 février 2015

- Engagement de principe des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie pour leur participation aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017.

> Clôture le 15 avril 2015

- Désignation d'un Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement de la Francophonie ; celui-ci sera chargé de recueillir et coordonner les actions dans son État ou gouvernement afin de pouvoir effectuer les pré-inscriptions qui se feront désormais en ligne sur internet directement à partir d'un formulaire disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera le principal interlocuteur du CIJF concernant ces différentes étapes du processus de pré-inscriptions et d'inscriptions ; celui-ci sera en copie de toutes les correspondances provenant du CIJF.

> Clôture le 30 avril 2015

- Désignation par les États et gouvernements des 5 représentants nationaux suivants :
 - 1 Chargé du volet sportif national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine sportif en étroite relation avec le Ministère, les services et les fédérations sportives nationales concernés ;

- 1 Chargé du volet culturel national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine culturel en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions culturelles nationales concernés ;
- 1 Chargé du volet création pour le développement durable national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la création pour le développement durable en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions nationales concernés ;
- 1 Chargé du volet création numérique national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la création numérique en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions nationales concernés ;
- 1 Chargé de la communication national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la communication en étroite relation avec son Ministère, les services et les organisations médias nationales concernés ; celui-ci veillera à la promotion, la diffusion de supports et à la médiatisation nationale, notamment télévisuelle, des VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

> Clôture le 30 avril 2015

- Attribution par la Direction du CIJF d'un identifiant et d'un mot de passe au Responsable de dossier des Jeux de la Francophonie de chaque État ou gouvernement afin que celui-ci puisse procéder aux pré-inscriptions.

> À partir du 30 avril 2015

- Pré-inscriptions en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) par le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux concernant les épreuves des concours culturels, des compétitions sportives et des concours de création pour le développement durable et numérique.

> Clôture le 30 juin 2015

- Date limite de versement par les délégations auprès du CIJF du montant des frais d'inscription, soit 2 000 euros pour la 8^e édition (paragraphe 7.1 du Cahier des charges).

> Clôture le 30 octobre 2015

NB : les États et gouvernements débiteurs au titre de leurs droits d'inscription et/ou de leurs cotisations proportionnelles ne pourront prétendre participer aux épreuves qualificatives, et *a fortiori* aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

- Démarrage du processus des présélections des concours culturels et de création pour le développement durable et création numérique, organisé par les États et gouvernements

> le 1^{er} janvier 2016

- Clôture des présélections des concours culturels et de création pour le développement durable et création numérique, organisées par les États et gouvernements ;

> Clôture le 30 mai 2016

- Le Responsable de dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, en étroite relation avec les chargés nationaux dans leur domaine respectif, complète le formulaire en ligne, sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) afin de communiquer la liste des artistes présélectionnés (3 artistes ou groupes).

> Clôture le 30 juin 2016

- La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernement (avec copie au Responsable dossier national des VIII^{es} Jeux de la Francophonie) le calendrier de missions des jurys régionaux qui se rendront sur le territoire national de chaque État et gouvernement afin d'identifier et voir les œuvres présentées par les artistes et créateurs présélectionnés.

> Clôture le 31 juillet 2016

- Les jurys régionaux effectuent les missions dans les différents États et gouvernements et prennent connaissance des œuvres présentées par les artistes présélectionnés (cf. modalités au niveau de la réglementation du concours de création numérique).

> Clôture le 15 octobre 2016 (du 31 juillet 2016 au 15 octobre 2016)

- Sur la base des documents fournis par le CIJF, le CNJF procède à la production et à la distribution, à chacun des États et gouvernements participants, des manuels techniques pour chacune des épreuves, tant pour les domaines sportifs, culturels que pour les activités de développement.

> Clôture le 15 octobre 2016

- La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnés aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

> Clôture le 30 novembre 2016

- Le programme des concours culturels, des compétitions sportives et des concours de création pour le développement durable et création numérique ainsi que l'horaire des épreuves, arrêtés conjointement entre le CIJF et le CNJF, seront transmis à chaque délégation par le CNJF.

> Clôture le 30 novembre 2016 (paragraphe 7.7 du Cahier des charges)

- Fin des sélections des concours culturels et des concours de création pour le développement durable et création numérique ; la Direction du CIJF transmet aux États et gouvernement les listes des artistes et créateurs sélectionnés aux concours culturels et de création pour le développement durable et création numérique ; la liste officielle des artistes et créateurs sélectionnés aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie est publiée sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie.

> Clôture le 10 décembre 2016

- La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques des Fédérations sportives internationales concernées, procède aux sélections (cf. modalités des sélections au niveau de la réglementation de chacune des épreuves dans le document relatif à la réglementation ; exception faite pour l'athlétisme dont les athlètes pourront se qualifier en réalisant les minimas requis lors des événements internationaux agréés par l'IAAF jusqu'au 30 avril 2017).

> Clôture le 1^{er} février 2017

- Fin des sélections et qualifications des équipes participantes aux compétitions sportives ci-après : football masculin, basket-ball féminin, cyclisme sur route, tennis de table : la Direction du CIJF adopte et publie les listes des équipes compétitrices participantes ; la liste des pays qualifiés est connue

> Clôture le 15 décembre 2016

- Fin des tirages au sort : la Direction du CIJF, procède aux tirages au sort en football et basket-ball, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA ; les poules sont publiées.

> Clôture le 15 décembre 2016

- Suivant l'envoi de l'invitation officielle, le CNJF adresse un rappel de la Note générale d'information aux invités, au plus tard six (6) mois avant la tenue des Jeux. Cette note, préparée en étroite collaboration avec le CIJF, renseigne notamment sur l'organisation, les dispositions d'accueil, les formalités d'entrées, les modalités de participation et de prise en charge de chaque catégorie d'invités aux Jeux, les principales échéances à respecter, etc.

> Clôture le 21 janvier 2017

- Fin des sélections et qualifications des États ou gouvernements participants aux compétitions sportives ci-après : judo, lutte libre et lutte africaine et des athlètes participant à la compétition d'athlétisme handisport.

> Clôture le 1^{er} février 2017

- Engagement nominatif des équipes ou des individuels répondant aux critères de qualification pour les VIII^{es} Jeux, ainsi que les accompagnateurs, et versement du montant de la cotisation proportionnelle : gratuité pour les 10 premiers, 400 euros par personne additionnelle (paragraphe 7.1 du cahier des charges).

> Clôture le 31 mars 2017

NB : l'inscription nominative de certains athlètes pourra cependant être autorisée jusqu'au 30 avril 2017 (ayant réalisé les minimas ou les remplaçants pour cause de blessure notamment).

- Conformément à l'article 13.2 des règles des Jeux, les cotisations proportionnelles, définies dans le cahier des charges, sont acquittées par les États et gouvernements au CIJF au moment de l'engagement définitif de la délégation, soit trois (3) mois avant le début des Jeux.

> Clôture le 31 mars 2017

- La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide définitivement ou non la participation des délégations aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017

> Clôture générale le 7 avril 2017

- Le programme définitif des Jeux contenant tous les renseignements relatifs aux compétitions sportives et aux concours cultures, aux activités de développement et aux activités périphériques des VIII^{es} Jeux, ainsi que des informations utiles pour le séjour des délégations sera transmis par le CNJF trois (3) mois avant le début des Jeux (paragraphe 5.1 du Cahier des charges).

> Clôture le 21 avril 2017

- Fin des sélections et qualifications des athlètes participants en athlétisme

> Clôture le 30 avril 2017

Les États et gouvernements qui ne sont pas à jour de leurs cotisations avant la date butoir du 7 avril 2017 ne pourront voir leur inscription aux Jeux validée et ne pourront donc pas se rendre à Abidjan pour prendre part aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie. Les reliquats restant à payer en rapport avec les athlètes inscrits avant le 30 avril 2017 devront être régularisés au plus tard à cette même date.

Une exception est accordée pour les athlètes qualifiés entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2017. Les reliquats restant à payer en rapport avec ces athlètes devront être régularisés au plus tard au 30 avril 2017.

21 juillet au 30 juillet 2017

Déroulement des VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

**BONNE INSCRIPTION ET BONNE RÉUSSITE À TOUS !!!
RENDEZ-VOUS EN CÔTE D'IVOIRE À ABIDJAN EN JUILLET 2017 !!!**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Comité International des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 - Télécopie : +33 (0)1 45 79 14 98

cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS